

Communiqué de presse

Couvre feu à 18h : les services intercommunaux adaptent leurs horaires



En conséquence de l'application du couvre-feu à 18h, qui a pris effet depuis le samedi 16 janvier 2021, l'organisation et les horaires de certains services publics de la communauté de communes sont modifiés. Ci après ce qui change :

- > **Guichet Unique** : Fermeture à 17h45 au lieu de 18h soit :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h à 12h30 et de 14h à 17h45

Vendredi : 9h à 12h30 et de 14h à 17h

Samedi : 9h à 12h.

- > **Maison des Aidants** : La permanence sur rendez-vous du mardi de 17h à 19h est avancée :

Lundi : 9h-11h sur rendez-vous

Mardi : 16h-18h sur rendez-vous / permanence complémentaire association « Dys »

Vendredi : 9h-11h entrée libre .

- > **Ludothèque** : Fermeture à 17h30 au lieu de 18h soit :

Périodes scolaires : mardi de 16h30 à 17h30, mercredi et samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h30.

- > **Espaces aquatiques de Châteaubriant et de Derval** : Fermeture totale.

- > **Conservatoire intercommunal à Châteaubriant** : Les cours ne sont pas dispensés au-delà de 17h45.

- > **Réseau de Lecture Publique** : Fermeture des portes de l'ensembles des 26 bibliothèques et médiathèques du réseau à 17h45

CONTACT

Communauté de communes Châteaubriant Derval

5, rue Gabriel Delatour

44110 Châteaubriant 02 28 04 06 33